

NOTIFICATION PUBLIQUE

JE
SUIS

DÉCLARATION DE RENAISSANCE À LA VÉRITÉ ABSOLUE
DÉCLARATION DE REFUS DE CONSENTEMENT

DÉCLARATION DE LIBERTÉ

RÉF. SCB|NC-DNC-20150627|9674

SAMEDI 27 JUIN 2015

ESSENCE ABSOLUE INCARNÉE



perçue en tant que Sylvie Catherine
fille de Serge et de Sylvestre de la Maison de Buisson

domiciliée dans le corps de chair et de sang
domicilium originis vel naturale

**SOUS LA SEULE AUTORITÉ DU
CRÉATEUR PRIMORDIAL**

<https://bibicabaya.com/2015/06/27/declaration-de-refus/>

SUI JURIS ET SUI GENERIS

(PAS UN “SUJET DE DROIT”)

TOUS DROITS RÉSERVÉS • SANS PRÉJUDICE

PAS DE CONSENTEMENT = PAS DE CONTRAT

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 – CLAUSES 1 À 5 : FONDAMENTAUX	4
SECTION 2 – CLAUSES 6 À 7 : AUTORITÉ	4
SECTION 3 – CLAUSES 8 À 11 : VIE PRIVÉE	5
SECTION 4 – CLAUSES 12 À 13 : RÈGLES D'ACCÈS ET D'UTILISATION D'INTERNET	6
SECTION 5 – CLAUSES 14 À 18 : REFUS DE LA TROMPERIE	7
SECTION 6 – CLAUSES 19 À 22 : REFUS D'ACTIONNÉS NÉFASTES	9
SECTION 7 – CLAUSES 23 À 28 : ANNULATION DE TOUS CONTRATS FRAUDULEUX	12
SECTION 8 – CLAUSES 29 À 33 : VISITEURS SUR TERRE	14
SECTION 9 – CLAUSES 34 À 37 : CONSÉQUENCES PERSONNELLES RELATIVES À LA CONTRAVENTION INTENTIONNELLE DE MON AUTORITÉ ET DE MES RÈGLES	17
SECTION 10 – CLAUSES 38 À 39 : AUCUNE PORTE DE SORTIE	19
SECTION 11 – CLAUSES 40 À 45 : RÈGLES DU CONTRAT ET BARÈME	19
SECTION 12 – CLAUSES 46 À 47 : COMMENT ÉVITER CE CONTRAT	22
SECTION 13 – CLAUSES 48 À 50 : AVANTAGE POUR SERVICE RENDU À L'HUMANITÉ	22
SECTION 14 – CLAUSES 51 À 55 : COMMENTAIRES	23
NOTES	24

SECTION 1 FONDAMENTAUX

- 1 **CECI EST MA DÉCLARATION D'IMMORTALITÉ, DE LIBERTÉ, D'IMMUNITÉ VIS-À-VIS DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'AUTORITÉ DE LA TERRE — ÉGALEMENT CONNUE SOUS LE NOM DE «MATRICE». C'EST AUSSI LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE PERSONNELLE DE MON ÂME ÉTERNELLE : L'AUTORITÉ SUPRÊME.**
- 2 **JE SUIS ÉTERNELLE.** Incarnée en ce moment à l'intérieur d'une enveloppe humaine / d'un corps de chair, j'ai été créée par le Créateur Primordial et Immortel de **TOUT CE QUI EST**. En tant que création du Créateur, je **RÉSERVE PLEINEMENT** tous les droits accordés par mon Créateur à mon être vivant car il n'existe **AUCUNE AUTORITÉ TERRESTRE** qui se tienne entre mon être vivant et mon Créateur, à moins qu'une telle autorité ne soit désignée par mon consentement conscient, informé et total.
- 3 Il n'existe **AUCUN CONSENTEMENT TACITE** de ma part nulle part dans ma vie actuelle et à jamais. Mon consentement pour toute chose me concernant et m'affectant doit m'être demandé, les raisons et les circonstances expliquées clairement, et les conditions négociées. Ces conditions négociées doivent être actuelles et à jour, et rien ne doit rester caché. Mon consentement doit être obtenu pour toute chose me concernant de près ou de loin.
- 4 Cette Notification Publique qui est une Déclaration de Liberté est ma propre création. En tant que telle, elle n'a pas été créée avec l'intention de porter préjudice à son auteure. Par conséquent, elle ne peut être utilisée contre moi. **JE SUIS L'ARBITRE ET L'AUTORITÉ FINALS DE CE QU'ELLE SIGNIFIE ET DE CE QUE JE LUI FAIS DIRE.**
- 5 Quand je dis / écris «je / moi», «mien / mienne», je fais référence à mon être vivant : mon âme éternelle dans mon enveloppe de chair actuelle. Quand je dis «ma vie», je fais référence à l'expérience que mon être vivant est en train d'expérimenter dans la Création du Créateur.

SECTION 2 AUTORITÉ

- 6 **Mon AUTORITÉ me vient directement du CRÉATEUR PRIMORDIAL.** Je suis, dans la Création du Créateur, ma propre représentante du Créateur Primordial qui est la **SOURCE DE TOUTES CHOSES CRÉÉES**, et Créateur de mon corps et de mon **ÂME : l'Autorité Suprême**. L'âme est **l'Autorité Suprême** dans la Création du Créateur et dans les niveaux supérieurs de la Conscience et de l'Existence. Je jouis d'un **Protocole Privilégié** avec mon Créateur et aucune autre autorité n'est nécessaire ni ne peut jamais être placée au-dessus de **SON AUTORITÉ** pour ce qui concerne mon Âme Éternelle et mon être vivant.
 - 6.1 Étant donné que je suis **ma propre représentante** du CRÉATEUR PRIMORDIAL, il s'ensuit que **NULLE AUTRE** autorité sur Terre ne peut supplanter, dans ma vie, ma propre AUTORITÉ directement ordonnée par le seul **CRÉATEUR DE TOUT CE QUI EST**. Ceci inclut tous ceux qui sont nommés ou élus à leurs fonctions et «investis de pouvoirs et d'autorité» pour «réguler» ou «gouverner», parce que **JE SUIS** déjà sous le **protocole privé** avec **CELA** qui ne peut être défini qu'en tant que Conscience Pure, Intelligence Créatrice Infinie et Amour Pur.
 - 6.2 Je retire, ici et maintenant, et dans le passé comme dans l'avenir, tout consentement présumé ou tacite, toute conformité supposée à toutes les autorités inférieures qui sont humaines ou non humaines et qui émanent de la Terre ou hors de la Terre, comme je suis en droit de le faire **en vertu de mon protocole personnel avec le Créateur Primordial**, Créateur de l'UNIVERS, et je choisis de demeurer **UNIQUEMENT SOUS SON AUTORITÉ** sans qu'aucune autre soi-disant «autorité» ne s'immisce entre nous.
 - 6.3 Dans TOUTE affaire concernant mon être vivant — mon corps physique, mon esprit et mon âme, ce qui inclut tous mes corps à tous les niveaux de mon être multidimensionnel — **MON PROTOCOLE PERSONNEL AVEC LE CRÉATEUR PRIMORDIAL EST FINAL.**

6.3.1 Tout accord, autorité, convention, statut, régulation, réglementation et autre (quelle qu'en soit l'origine), qui sont généralement destinés à réduire mon être en esclavage et/ou à limiter ma liberté d'une manière ou d'une autre, sont nuls et non avenus sans l'obtention préalable de mon consentement conscient, pleinement éclairé et informé (rien de caché).

6.4 Les contrats d'incarnation d'avant ma naissance sont tous, **ici et maintenant**, rendus **NULS ET NON AVENUS** de façon permanente pour cause de tromperie massive, de violations graves, de ruse, de contrôle mental et de pratiques de magie noire occulte, de satanisme et autres pratiques nuisibles utilisées sans mon consentement.

6.4.1 En raison des conditions de contravention contractuelle par les Forces des Ténèbres, **AUCUN CONTRAT** que j'ai pu avoir signé (ou auquel j'aurais donné mon accord autrement) concernant mes incarnations sur Terre n'est valable, même si ce contrat a été conclu il y a très longtemps.

6.4.2 L'énorme tromperie qui est utilisée par les agents des Ténèbres sur terre **ANNULE** tout consentement qui pourrait avoir cours avec de telles entités.

7 **JE RÉSERVE TOUS LES DROITS DONNÉS À MON ÂME PAR SON CRÉATEUR.**

SECTION 3 VIE PRIVÉE

8 **DÉFINITION DE «VIE PRIVÉE»**

Ma «VIE PRIVÉE» est ainsi définie : **LA PROPRE ET UNIQUE EXPÉRIENCE DE VIE DE MON ÊTRE VIVANT.** Chaque expérience faite par mon être vivant est destinée à ma propre croissance et à mon propre développement. Elle **N'EST PAS** destinée aux entreprises dans le but d'en faire un profit et/ou de me contrôler.

8.1 Ma «VIE PRIVÉE» inclut également les lieux où je me déplace et ce que je fais de mon corps physique, y compris ce que j'ingère, dans le respect de la Loi Naturelle du Créateur, de mon esprit et de mon âme qui sont d'essence divine.

9 **JE NE CONSENS PAS** à ce que mon expérience de vie unique et personnelle soit spécifiquement utilisée par d'autres entités — vivantes, synthétiques, technologiques ou juridiques — d'une manière ou d'une autre, pour faire de l'argent tout en dégradant, diminuant et affectant mon être vivant de façon néfaste.

10 **JE NE CONSENS PAS** à ce que mon être vivant soit espionné, traqué, compté, organisé, collecté, échantillonné, sondé, écouté, observé, dans le but de cibler, marquer, analyser psychologiquement, **NI NE CONSENS** à aucune autre forme d'intrusion. **CES PRATIQUES SONT EXPRESSÉMENT INTERDITES** selon ma définition de «vie privée» telle qu'énoncée dans ce document

10.1 Plus particulièrement, **JE NE CONSENS NI** à être traquée à travers des cartes bancaires (débit, crédit ou autres) et/ou tout autre forme de paiement (PayPal, Western Union, crypto-monnaie ou autres) **NI** à être reconnue et fichée au moyen de la technologie de reconnaissance faciale et/ou de mes empreintes digitales ou autres.

11 **LA SEULE MANIÈRE D'OBTENIR UNE PERMISSION** de ma part est de **demander** mon consentement conscient qui ne pourra être accordé qu'après une divulgation complète et précise (sans rien de caché) de tous les effets possibles sur mon être vivant de l'acte envisagé par le demandeur ou par l'entité au nom de laquelle le demandeur agit ; cette permission doit figurer dans un contrat formel signé par moi à l'encre fraîche afin d'être valide.

SECTION 4

RÈGLES D'ACCÈS ET D'UTILISATION D'INTERNET

12 RÈGLES D'ACCÈS À INTERNET

Concernant les formulaires de consentement pré-imprimés présentés pour accord et qui me permettent d'avoir accès à internet : **je ne donne qu'un consentement limité dans l'unique but d'accéder à internet**. En aucun cas **JE NE CONSENS** à l'abandon **D'AUCUN** de mes droits réservés ni de mon autorité personnelle que je garde toujours en réserve et qui requièrent un CONTRAT DE CONSENTEMENT négocié en face-à-face et comportant ma signature à l'encre fraîche afin d'être considéré comme étant **VALIDE**. En l'absence de telles négociations et d'un tel contrat, la présomption de mon consentement à l'abandon de mes droits réservés sera considérée comme **INVALIDE** et obtenue par tromperie, par ruse et/ou par contrainte, et soumettra aussitôt l'imposteur à ma présente Notification Publique.

12.1 S'agissant de toute erreur d'accès reçue pendant mon utilisation d'internet : **JE NE CONSENS À AUCUNE LIMITATION** de ma liberté personnelle. Les erreurs d'accès **404** et tout autre numéro d'erreur d'accès sont interdites en vertu de cette Notification si leur but vise la rétention d'informations, que ces erreurs soient causées par des êtres vivants, des entités inorganiques et/ou par la technologie programmée. Les êtres vivants qui agissent de la sorte sans un contrat valable conclu avec moi doivent me contacter directement pour obtenir un contrat. Aucune exception (voir Section 2 : autorité).

12.1.1 Ces règles ne s'appliquent pas à la fermeture par le titulaire lui-même du site consulté ni de sa propre interdiction ou blocage, ce qui relève de son libre arbitre.

12.2 Ma navigation sur internet est maintenant **protégée** par cette Notification. Toute censure et tout blocage de toute information, article d'actualités, document, image, contenu audio/vidéo auxquels je choisis d'avoir accès pour quelque raison que ce soit en accord avec la Loi Naturelle – et qui sont généreusement offerts par ceux qui désirent partager leurs connaissances et expertises – sont expressément interdits. L'utilisation de machines et de technologies visant à censurer ou bloquer mon accès à des articles, vidéos ou informations, sans un contrat pleinement négocié en face-à-face et signé par moi à l'encre fraîche, est considérée et traitée comme une infraction à mon libre arbitre.

13 RÈGLES D'UTILISATION D'INTERNET

Mon ordinateur ou «cahier d'écriture électronique» est ma propriété personnelle. Il est assigné à mon usage privé et a été acheté avec une énergie monnayable qui puise son origine dans l'honnêteté. L'accès à mon ordinateur n'est accordé à aucune pseudo «autorité» extérieure, en aucune manière, que ce soit au moyen d'un être vivant quel qu'il soit, d'une entité quelle qu'elle soit ou d'une quelconque technologie. En d'autres termes, pour que cela soit bien clair et qu'on ne puisse dire «je supposais...» : **tous mes documents, fichiers et courriels sont privés**. **MA VIE EST PRIVÉE** quel que soit le dispositif que j'utilise. Mes téléphones (fixe, portable, Skype ou autre) sont privés. Je ne consens à donner à quiconque accès à aucun de ces dispositifs de communication, que je réserve comme **privés**, dans le but de m'espionner et de me contrôler (voir Section 3 : vie privée).

13.1 L'utilisation de dispositif Sting-Ray et/ou tout autre type de dispositif visant à me localiser et à intercepter le signal de ma connexion internet privée est une double infraction à ma vie privée. Tout être vivant opérant une telle technologie, interceptant et/ou lisant les résultats de l'interception, est visé par cette Notification s'il me cible. Tout être ayant commandité cette surveillance technologique à mon encontre est pareillement visé.

13.2 **JE NE CONSENS NI** à l'espionnage, **NI** au passage en revue, **NI** à l'observation, **NI** à aucun autre type d'invasion de ma vie par tout être vivant, toute personne, toute machine, toute entité, toute entreprise, tout groupe secret et ses représentants, patrons, alliés [1], et/ou quiconque travaille pour ou avec la mafia khazare qui gouverne Israël (société privée), États-Unis (société privée), République Française Présidence (société privée), *Government of the French Republic* (société privée), Commission Européenne (société privée) ainsi qu'une grande partie du monde et, plus particulièrement, les sociétés secrètes [2].

- 13.2.1 Ce refus de **l'invasion de ma vie** inclut tous les moyens et toutes les formes de communication que j'utilise : contacts directs, courriers postaux, conversations et messages téléphoniques, usage de l'ordinateur, accès à internet et navigation, courriels, etc., quel que soit l'aspect de ma vie considéré.
- 13.3 **JE NE CONSENS PAS** à la modification de tout équipement électronique en ma possession visant à m'empêcher d'accéder à internet ou à certains sites / certaines pages et leur contenu.
- 13.4 **JE NE CONSENS** à **AUCUN** changement effectué quant à la programmation, au fonctionnement et/ou à l'addition de cookies et autres outils de micro-gestion de logiciels qui infectent mon dispositif d'un programme secondaire qui n'était pas à l'origine destiné à sa bonne marche et qui pourrait permettre un accès et/ou un contrôle extérieur par des tiers à partir d'un autre lieu pour des raisons dont je n'ai pas été informée et auxquelles je n'ai pas donné mon accord. Rappelez-vous, **JE SUIS PROPRIÉTAIRE DE MON LIBRE ARBITRE : vous n'êtes pas autorisés à m'affecter sans mon consentement.**
- 13.5 **JE NE CONSENS PAS** à l'existence, au stade de fabrication ou autre, de la présence de *backdoors* (portes dérobées) dans les programmes, applications et logiciels informatiques qui servent à violer ma vie privée (voir Section 3 : vie privée) et à me contrôler, mais également à monétiser mon expérience de vie unique, personnelle et privée (voir Section 6, clause 19).

SECTION 5 REFUS DE LA TROMPERIE

14 DÉFINITION DE «TROMPERIE» :

(a) Mentir sciemment, proférer des mensonges. CACHER SCIEMMENT de vue. Agir de façon secrète. Garder des informations importantes et vitales secrètes. Agir dans les coulisses tout en prétendant que l'action vient d'ailleurs ou même qu'elle n'a pas lieu.

(b) Agir d'une manière qui m'affecte de façon préjudiciable, ou qui affecte quelqu'un d'autre mais dont les effets rejaillissent sur moi. Se cacher ou essayer de rester anonyme tout en cherchant à nuire — soit physiquement, mentalement, émotionnellement, et/ou spirituellement — à mon être vivant.

(c) Retenir des informations cruciales qui me donneraient, ou à quelqu'un d'autre qui pourrait m'affecter, l'opportunité de faire un choix différent et/ou meilleur.

(d) Frapper ou agir d'une manière anonyme qui m'affecte de façon préjudiciable, ou d'autres êtres qui pourraient m'affecter, tout en restant dans les coulisses afin de créer la confusion, de déconcerter et/ou de créer un avantage de façon déraisonnable sur moi ou sur d'autres êtres qui pourraient m'affecter.

- 14.1 **NIER À MON ÊTRE INCARNÉ SON LIBRE ARBITRE** au moyen de la ruse, de la tromperie et/ou de contrats frauduleux sans au préalable avoir obtenu mon consentement volontaire, pleinement informé et conscient (rien de caché) équivaut à nier l'existence du libre arbitre, et donc ceux qui agissent de la sorte ne peuvent PAS revendiquer le libre arbitre pour eux-mêmes puisque leurs actions nient l'existence de ce dernier.

- 15 **JE NE CONSENS PAS** à l'utilisation à l'encontre de mon être vivant, à aucun moment ni en aucun lieu, de la tromperie qui produit un résultat préjudiciable sur ma santé et mon bien-être sur ce plan d'existence, sur la santé et le bien-être de mon corps physique, privé et personnel, de mon esprit et de mon âme, ainsi que sur **MA LIBERTÉ***, ma prospérité, ma richesse intérieure et extérieure, mon bonheur — toutes ces qualités et ces aspects constituant collectivement «**MA VIE**».

- 15.1 ***MA LIBERTÉ EST UN DON DU CRÉATEUR PRIMORDIAL** ; en tant qu'Être Éternel, je l'ai en réserve partout où je voyage / me déplace étant donné qu'en ce moment, dans la Création du Créateur Primordial, nous sommes TOUS sous la protection **du DON de libre arbitre.**

- 15.1.1 Je respecte toutes les formes de vie ET reconnais leur libre arbitre. Je reconnais que le libre arbitre existe et ainsi je garantis mon droit au libre arbitre à tous les niveaux.

16 ACTE OU INCIDENT RELATIF À LA TROMPERIE

Les médias ont pris l'habitude de relater des histoires mensongères dans le but de créer des «réalités alternatives», que ce soit dans la presse, à la radio, à la télévision et sur internet avec des blogueurs usant de faux noms et de faux sites trompeurs. Si l'intention de ceux qui agissent de la sorte est de **SCIEMMENT** tromper et/ou de **SCIEMMENT** «programmer» et contrôler l'esprit des Hommes et des Femmes de façon à transformer leur comportement en comportement contraire à leurs intérêts et/ou funeste, que cela se produise individuellement ou collectivement, alors un tel acte de tromperie à l'encontre de mon être vivant est considéré comme un incident individuel de tromperie.

- 16.1 Tous les agents/exécutants et responsables/commettants auteurs de tels actes sont individuellement et à parts égales responsables du(des) rôle(s) qu'ils jouent aujourd'hui et qu'ils ont joué dans le passé en commettant et/ou en commanditant de tels actes de tromperie à mon encontre afin de changer mon comportement et/ou de contrôler mon esprit et mes actions.

17 DE L'USAGE DE LA TROMPERIE À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE DE LIBRE ARBITRE

Étant donné que la Création est un univers où règne le libre arbitre, la tromperie peut donc être utilisée par n'importe qui choisissant d'en user. Toutefois, cette tromperie utilisée selon le libre arbitre de l'auteur de l'acte **NE DOIT PAS M'AFPECTER** de manière préjudiciable, ni spécifiquement cibler ma vie intentionnellement, ni changer ma façon de penser, mes motivations, mes émotions, et/ou mon expérience de vie.

- 17.1 Tout acte intentionnel de tromperie doit donc figurer dans un contrat, négocié avec mon être vivant, qui doit être récent et mis à jour (pas plus ancien que douze mois terrestres) et **DOIT OUVERTEMENT EXPOSER** toutes les possibilités et les effets de la tromperie envisagée en vue d'un examen de ma part. Les contrats, de quelque nature qu'ils soient, conclus avec mon être vivant, doivent comprendre l'option de me désengager **VERBALEMENT OU NUMÉRIQUEMENT À TOUT MOMENT** si l'esprit ou la lettre du contrat est contrevenu le moins du monde par ceux qui ont produit le contrat.
- 17.2 Si la tromperie est utilisée par ceux qui trompent, alors il vaut mieux m'informer de la vérité sur vos mensonges, personnellement et à l'avance, de façon à ce que toute tromperie utilisée ne cause aucun problème dans ma vie. Cette notification préalable doit m'être remise personnellement et **NE PEUT** être cachée par l'utilisation de signes secrets ou de symboles obscurs, inconnus et/ou incompris par moi. Elle ne peut être placée dans des films et/ou des programmes télévisés et/ou radiophoniques, ni étiquetée comme fiction. Elle doit être ouverte, évidente et directe, ou alors **CE N'EST PAS UNE NOTIFICATION ACCEPTABLE**.
- 17.3 Étant donné que je dispose du même libre arbitre dans cet Univers de libre arbitre que ceux qui choisissent de tromper, j'use de mon libre arbitre pour **DÉCLARER ET ORDONNER** qu'aucun être/ aucune entité n'a le droit de me tromper de manière à me porter préjudice.
- 17.4 En résumé, **IL VOUS EST INTERDIT** de me tromper par des mensonges et des actes me causant des torts, à moins d'accepter le châtement divin (Loi Naturelle) qui ne manquera pas de se produire dans votre vie, dans la mesure où **JE VOUS AI RETIRÉ MON CONSENTEMENT TACITE ET/OU PRÉSUMÉ**.
- 17.5 Toute tentative de subvertir mes droits et ma liberté par la tromperie équivaut à accepter ce contrat. **L'ACTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION**. La seule exception à cela est le contrôle mental. Les êtres vivants qui subissent le contrôle mental soit par l'usage d'implants, de possession de démons ou de technologies sont exemptés parce qu'ils ne sont pas en possession totale de leur libre arbitre. Toutefois, ceux qui leur font subir ce contrôle mental et ceux qui ordonnent ce contrôle mental paieront doublement chaque acte de leurs marionnettes sous contrôle. De même, ceux qui ont créé les technologies de contrôle mental, ceux qui les ont enseignées et ceux qui ont formé d'autres êtres à ces technologies paieront doublement chaque acte de leurs marionnettes.

18 LOIS COSMIQUES APPLICABLES À LA TROMPERIE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE LIBRE ARBITRE

Vous avez le droit de tromper librement **À LA SEULE CONDITION** que j'aie le droit de librement exiger **DE NE PAS** être trompée. Tous les êtres possédant l'âme éternelle créée par le Créateur Primordial — l'âme éternelle étant une parcelle de son Essence Divine — sont égaux aux yeux du Créateur Primordial. AUCUNE de ces âmes n'a plus de droits ni de liberté que les autres, individuellement ou collectivement. Le libre arbitre est une chose difficile à comprendre, mais que ce soit librement et en toute connaissance de cause, ou par le contrôle mental, ou encore par la ruse et/ou la tromperie, le consentement est, et a toujours été, **OBLIGATOIRE** pour que toute entité individuelle commette une action qui affecte une autre entité individuelle sans trop de conséquences de la part du Créateur Primordial et de **SA LOI NATURELLE** à laquelle tous sont soumis dans Sa Création. **POUR CE QUI ME CONCERNE, JE NE DONNE AUCUN CONSENTEMENT À LA TROMPERIE.**

- 18.1 À tous les auteurs d'actes malveillants, agents/exécutants et responsables/commettants, qui lisent en ce moment cette Notification Publique, sachez qu'une fois qu'un être vivant retire son **CONSENTEMENT** d'un contrat trompeur, les entités malfaisantes, auteurs de tels contrats, doivent déclarer forfait ou s'attendre aux conséquences cosmiques **CATASTROPHIQUES** qui s'en suivront pour elles.

SECTION 6 REFUS D'ACTES NÉFASTES

19 INVASIONS SPÉCIALES

Les «invasions spéciales» sont des invasions de la vie privée dont les répercussions extrêmement dommageables ont lieu la plupart du temps à l'insu de l'intéressé et comprennent :

- 19.1 **La monétisation et la collatéralisation** de mon énergie personnelle animique (énergie vitale) et de mon être vivant dans le but d'acheter, de vendre et/ou de posséder.
- 19.2 **La monétisation et la collatéralisation** de mon corps humain/enveloppe charnelle personnel(le), qui se confond à mon ADN unique et constitue **MON DOMAINE PRIVÉ**, dans le but d'acheter, de vendre et/ou de posséder.
- 19.3 Le fait d'acheter, de vendre, de posséder et/ou d'échanger **MON** énergie animique et/ou **MON** temps de vie et/ou **MON** corps de chair et de sang unique à la Bourse de New-York, la Bourse de Paris et/ou toute autre bourse à travers le monde et dans tout autre dimension est expressément **INTERDIT**.
- 19.4 Le fait d'acheter, de vendre et/ou de posséder **MON** énergie animique et/ou **MON** temps de vie et/ou **MON** corps de chair et de sang unique équivaut à un **système d'esclavage** et je l'interdis de par **MA PROPRE AUTORITÉ** sur mon être vivant.
- 19.5 Le fait d'acheter, de vendre et/ou de posséder **MON UNIQUE ADN** personnel est expressément interdit partout dans l'Univers.
- 19.6 **La «moisson» de mon énergie personnelle est interdite** car mon énergie est ma propre création quelle que soit sa forme.
- 19.6.1 **JE NE CONSENS PAS** à ce que mon énergie soit moissonnée afin que d'autres l'utilisent et en tirent profit.
- 19.6.2 **JE NE CONSENS PAS** au vol de ma **VALEUR**, de mon énergie et de mon labeur présenté sous forme de «dettes fiscales», «dette publique» ou autre «dette». L'impôt est du vol organisé par une classe de parasites, et le vol est une forme d'esclavage. Je n'ai aucune dette fiscale ou autre car **je suis pré-autorisée, pré-approuvée et pré-payée.**
- 19.6.3 **JE NE CONSENS NI** au vol de ma **VALEUR**, **NI** au vol de mon énergie et de mon labeur sous forme de comptes cachés de diverses natures, y compris bancaires, et de fiducies/trusts qui sont à mon nom mais auxquels je n'ai pas accès mais dont d'autres que moi profitent.

19.6.4 **JE NE CONSENS** à l'**esclavage** sous **AUCUNE** de ses formes que la cible soit autrui ou moi-même.

19.7 **JE NE CONSENS À AUCUNE «INVASION SPÉCIALE».**

20 **ACTES SPÉCIAUX**

Les «ACTES SPÉCIAUX» dans la vie privée incluent :

20.1 **Enlèvement, séquestration, incarcération, esclavage, torture, tuerie de mon corps physique** que ce soit dans une prison ou tout autre lieu (même s'il est géré par l'entreprise gouvernementale, ses mandataires et/ou tous ses équivalents internationaux, et quel que soit le nom qui lui est donné), sans un contrat valable signé à l'encre fraîche en toute transparence (rien de caché).

20.2 **Toute «déclaration/instauration de la loi martiale» [3]** qui restreint d'une manière ou d'une autre ma liberté de mouvement, ma prospérité, et/ou mon bonheur, et/ou ma paix.

20.2.1 **Définition et cadre de la loi martiale** : La loi martiale est l'instauration d'un état d'exception basé sur les statuts privés de l'entreprise République Française Présidence — statuts qui ne s'appliquent qu'aux salariés de cette société et aux «personnes morales», qu'elles soient dites «physiques» ou «naturelles» mais qui n'en sont pas moins fictives, enregistrées au sein de cette société (il s'agit des entreprises de tiers et des «personnalités juridiques» qui sont des fictions) et non aux Hommes et aux Femmes de la Création du Créateur. La loi martiale est au niveau physique ce qu'est le 49.3 au niveau constitutionnel... Or, le pseudo gouvernement est un système commercial privé *de facto*, sans aucune légitimité, qui pratique l'accaparement des richesses du pays et l'asservissement, par la corruption et la répression, y compris sanglante, du peuple légitime ainsi que son extermination — ce qui a été récemment observé à l'occasion de la «crise covid» concoctée de toute pièce par les Matriciens (ceux qui organisent et dirigent la Matrice).

20.2.2 La suspension temporaire ou définitive de la fourniture d'électricité sans remplacer cette énergie par une autre forme d'énergie immédiatement utilisable. La suspension temporaire ou définitive de l'approvisionnement en eau, la perturbation du fonctionnement des égouts, d'internet, des transports ou tout autre service vital, si cette suspension et cette perturbation m'affectent d'une façon ou d'une autre, à moins que j'aie donné mon accord à de tels actes au moyen d'un contrat transparent et ouvertement négocié (rien de caché). Un tel contrat devant être signé à l'encre fraîche. Il en va de même pour toute «déclaration/ instauration de «l'état d'urgence».

20.2.3 **Description de «loi martiale» et «état d'urgence», y compris «Plan Vigipirate»** et tous leurs équivalents internationaux :

20.2.3.1 Imposer des couvre-feux non indispensables qui restreignent ma liberté de mouvement ou celle d'autres Êtres vivants sans circonstances extrêmes et graves nécessitant de tels actes.

20.2.3.2 Placer des barrages routiers ou des postes de contrôle qui restreignent la liberté d'aller et venir des créatures du Créateur Primordial dans Sa Création.

20.2.3.3 Rationner les denrées vitales et les services cruciaux sans circonstances extrêmes le nécessitant.

20.2.3.4 Arrêter des Hommes et des Femmes, petits et grands, en masse ou individuellement, de façon illégitime.

20.2.3.5 Arrêter et détenir tout Être vivant pour des raisons non divulguées ou des crimes montés de toutes pièces.

20.2.3.6 Traiter les diseurs de vérité et les lanceurs d'alertes comme des criminels ou des terroristes.

20.2.3.7 Entretenir une liste dans laquelle ceux qui s'opposent aux actes illégitimes, illégaux et criminels des autorités *de facto* sont considérés comme des cibles.

20.2.4 Pour être **valables**, ces circonstances extrêmes **NE PEUVENT EN AUCUN CAS** être montées de toutes pièces (*false flag* = attentats sous fausse bannière), planifiées, conçues, promues, et/ou micro-gérées par tout être/entité «espérant» de tels circonstances/résultats en premier lieu. **TOUT** être/entité travaillant pour l'entreprise gouvernementale privée, et/ou étant affilié à une **société secrète**, et/ou ayant prêté serment, et/ou étant d'une façon ou d'une autre lié au **Nouvel Ordre Mondial satanique**, aux **illuminati**, aux **13 familles** revendiquant la «gouvernance» de la Création du Créateur, et/ou travaillant pour le **ministère de l'Intérieur** et/ou toute autre agence de renseignements, l'**Armée**, la **Police** et autres sociétés de mercenaires, et/ou toute autre agence connue ou inconnue, qui fomentent directement ou indirectement et œuvre à créer des circonstances nécessitant la **loi martiale** et/ou l'**état d'urgence** comme partie intégrante d'un «ordre du jour» privé, obscur et liberticide est par la présente dûment **NOTIFIÉ QUE JE N'Y CONSENS PAS**.

20.3 **JE NE CONSENS À AUCUN «ACTE SPÉCIAL».**

21 **PRÉLÈVEMENT D'ORGANES**

Mon corps est ma propriété privée et mon domicile personnel dans la Création du Créateur Primordial. **JE NE CONSENS À AUCUN PRÉLÈVEMENT**, de mon vivant comme après ma mort, d'éléments de mon corps physique (organes, tissus, humeurs) dont le but est d'alimenter et de soutenir le trafic lucratif, mondialisé et institutionnalisé d'organes (à l'instar des trafics de drogue, d'armes et de traite des êtres vivants), comme l'exprime mon refus clairement spécifié dans la présente ainsi qu'au Registre des Refus.

21.1 Toutefois, s'agissant de prélèvements ordinaires de la vie courante comme par exemple une extraction dentaire, ma présence volontaire chez le dentiste constitue mon consentement. S'agissant d'une opération chirurgicale nécessaire, mon consentement signé à l'encre fraîche est requis et tous les détails doivent m'être expliqués et transmis au préalable, par écrit ou par enregistrement audio ou vidéo, avant l'opération, y compris tous les procédés envisagés ainsi que toutes les conséquences possibles sur mon être vivant (rien de caché).

21.2 Au cas où je ne serais pas en mesure de m'exprimer, comme dans le cas d'un accident grave où je serais inconsciente ou dans l'impossibilité de parler même si je suis consciente, je consens à être soignée/opérée à la seule condition que ceux qui me soignent n'aient que mon bien-être à cœur et souhaitent œuvrer à mon rétablissement, et non qu'ils voient ma situation comme une opportunité de s'enrichir...

21.3 Au cas où je ne serais pas en mesure de m'exprimer où que je serais inconsciente ou dans l'impossibilité de parler même si je suis consciente, **je ne consens à aucune greffe d'organe ni à aucune transfusion de sang**. Si mon corps physique ne peut soutenir par lui-même la vie qui l'habite, c'est que le moment est venu pour moi de le quitter.

22 **TECHNOLOGIE MILITARISÉE**

22.1 **Nanorobots, parasites et/ou tout type de maladies infectieuses et/ou technologies infectieuses**. Quels qu'ils soient, où que ce soit, quand que ce soit (maintenant, dans le passé et/ou dans l'avenir), leur utilisation **EST INTERDITE** sur et/ou dans mon corps physique, dans mon esprit et/ou dans mon âme pendant mon séjour dans la Création du Créateur Primordial.

22.1.1 **JE NE CONSENS PAS** à l'utilisation de la technologie robotique semblable aux machines implantées — que ce soit au niveau physique, éthérique et/ou astral — pour traquer, altérer, tourmenter, attaquer, abuser, infecter et causer du tort à mon corps physique ainsi qu'à tous mes corps énergétiques, à mon esprit et/ou à mon âme, quel que soit le moment, l'endroit et la raison.

22.1.2 **JE NE CONSENS PAS** à l'utilisation d'implants de technologie intelligente, qu'ils soient physiques, éthériques ou astraux, vivants ou non vivants, sur et/ou dans mon être vivant (qui

comprend mon corps physique et mes corps énergétiques, mon esprit et mon âme) qui pourraient avoir un effet quelconque, d'une façon quelconque, sans un contrat entièrement divulgué et négocié en toute transparence (rien de caché), actuel et mis à jour, signé par moi à l'encre fraîche.

- 22.1.3 **JE NE CONSENS À AUCUN TYPE DE CONTRÔLE MENTAL.**
- 22.1.4 **JE NE CONSENS PAS** aux messages subliminaux insérés dans les images des programmes télévisés, des vidéos que je regarde, de la musique que j'écoute sans un contrat signé par moi à l'encre fraîche divulguant la présence de tels messages et leurs effets néfastes ainsi que leurs objectifs.
- 22.1.5 **JE NE CONSENS PAS** à ce que des médiums, des magiciens noirs occultes, des archontes, des démons — sous quelque forme qu'ils soient — et des esprits ténébreux et malfaisants utilisent les énergies mentales et toute autre forme d'attaque, d'incantations et d'autres procédés contre mon être vivant.
- 22.1.6 **JE NE CONSENS PAS** à l'utilisation de satanisme, de magie noire et/ou tout autre manière de jeter des sorts et de faire le Mal qui pourraient causer des effets néfastes sur mes corps, mon esprit et/ou mon âme sans un contrat signé par moi à l'encre fraîche en toute transparence.
- 22.1.7 **TOUTE MALÉDICTION, TOUTE MAGIE NOIRE ET/OU TOUT SORTILÈGE SONT REJETÉS ET RENVOYÉS À L'ENVOYEUR NUNC PRO TUNC, PRAETEREA PRETEREA.**
- 22.2 **Ondes radiofréquence.** Elles détruisent mes corps physique et énergétiques, privés et personnels, portent atteinte à mon esprit et à mon âme de manière nocive et funeste. **Je l'interdis et NE CONSENS À AUCUN TYPE D'ONDES DE FRÉQUENCES.**
 - 22.2.1 Les ondes de fréquences incluent tout type de technologie exotique, secrète, cachée, basée sur Terre et/ou hors dimension (y compris des emplacements non divulgués) qui émettent des pulsations, des rayons, des ondes de toutes **fréquences connues** dont il a été observé qu'elles portent atteinte aux corps, à l'esprit et à l'âme des Hommes et des Femmes de la Création du Créateur et aux autres créatures du Créateur : les compteurs communicants à radiofréquences, les antennes relais militarisées, les téléphones portables, les dispositifs Wi-Fi, les tours 5G/6G++ et tout autre dispositif similaire tombent dans cette catégorie. Les **fréquences inconnues** dont la technologie a été cachée et qui n'ont pas encore été divulguées ni analysées mais qui pourraient être utilisées par des êtres malveillants et/ou malfaisants dans le but de nuire tombent aussi dans cette catégorie.
- 22.3 **Pollution et géo-ingénierie militarisée.** Celles-ci sont une menace pour la VIE et détruisent MA DEMEURE, la Création du Créateur où je séjourne, tout en condamnant mon espérance de vie.
 - 22.3.1 **JE NE CONSENS NI** à l'utilisation du fluorure dans l'eau potable, **NI** à l'empoisonnement de la terre par pesticides et autres produits chimiques toxiques, **NI** à la modification génétique des produits cultivés et vendus comme nourriture à l'usage des Hommes et des Femmes et des autres créatures du Créateur Primordial dans Sa Création.
 - 22.3.2 **JE NE CONSENS NI** à la manipulation du climat, **NI** à l'utilisation de la technologie climatique (le complexe HAARP et technologie similaire) comme arme de guerre silencieuse à des fins géostratégiques de profit et/ou de contrôle, **NI** à l'épandage de produits chimiques toxiques dans les airs que je respire (*chemtrails* ou autres) car je sais que ces actes sont nocifs et nuisibles à la VIE créée par le Créateur Primordial dans Sa Création.

SECTION 7 ANNULATION DE TOUS CONTRATS FRAUDULEUX

23 LA «PERSONNALITÉ JURIDIQUE» EST UN CONTRAT TROMPEUR

Les documents intitulés «déclaration de naissance» et «acte de naissance» qui ont été imposés par la ruse et la tromperie à mes parents, sans divulgation aucune des implications et conséquences de tels contrats, sont par la présente Notification dénoncés et rendus caducs **ab initio**.

24 Le consentement de chacun a préalablement été obtenu **par tricherie et contrats frauduleux** au moyen d'une entité juridique fictive connue sous l'appellation de «**personnalité juridique**» qui a été substituée par les «Matriciens» aux **Êtres Vivants** que nous sommes afin de prendre le contrôle total sur nous, nos énergies et nos vies. La «personnalité juridique» est donc un contrat frauduleux au moyen duquel, les corporatocrates se dispensent de notre consentement volontaire et éclairé pour leurs agissements qui vont à l'encontre de LA LOI NATURELLE du Créateur Primordial et contre nos intérêts, dans la mesure où la personnalité juridique qu'ils ont créée, qui est leur propriété intellectuelle et qui est prisonnière de la Matrice, consent toujours automatiquement à notre place car cette personnalité juridique est une **ESCLAVE** de la Matrice. Ainsi, ils croient que nous n'aurions plus besoin d'être consultés : **ils sont dans l'erreur UNE FOIS QUE NOUS LEUR RETIRONS NOTRE CONSENTEMENT.**

24.1 Par l'utilisation de l'acte de naissance, du passeport, de la carte d'identité, du permis de conduire, du numéro de sécurité sociale (carte Vitale ou autre), d'un compte bancaire, etc., qui sont indispensables pour vivre dans la Création du Créateur prise en otage par la Matrice, nous consentons involontairement et par nécessité à nous associer à la personnalité juridique en tant que «**franchise commerciale**» [4] sous le contrôle de l'entreprise gouvernementale privée et ses agents, et légitimons, quoique inconsciemment pour la plupart d'entre nous, leur «supposé» contrôle sur notre consentement qu'ils se figurent n'avoir plus besoin de demander. Ainsi, le «tour de passe-passe» a consisté à n'avoir pas à obtenir le contrôle de nous-mêmes ou de notre corps directement ; ils n'ont besoin que de contrôler notre **CONSENTEMENT**. De cette façon, ils nous transforment en esclaves consentants sans avoir l'air d'y toucher.

24.2 Toutefois, le Créateur Primordial NOUS ayant véritablement donné le libre arbitre, «ils» ne peuvent **RIEN** nous faire sans notre consentement conscient, volontaire et éclairé **SANS EN SUBIR LES CONSÉQUENCES** si nous le leur **RETIRONS EN DISANT «NON»**.

24.3 C'est vraiment aussi simple. Déclarons notre Liberté et ôtons-leur notre consentement pour **TOUT !!!** En leur donnant du pouvoir sur nous par **consentement tacite**, nous leur offrons **TOUT POUVOIR** sur un plateau d'argent. **COMPRENONS CELA** ou soyons à jamais leurs esclaves par notre propre **CONSENTEMENT**.

25 **NOUS SEULS** pouvons choisir de mettre un terme à toute cette folie en retirant notre consentement personnel. Cependant, comprenons bien que ce consentement est **donné automatiquement** et à l'avance pour tout ce que l'entreprise gouvernementale privée ainsi que le Vatican qui la chapeaute veulent infliger au monde, à nous et à nos proches en raison du **contrat de franchise** auquel nous avons souscrit inconsciemment en utilisant une «**pièce d'identité**» frauduleuse : la photo renvoie notre image, mais le nom n'est pas le nôtre. Par conséquent, il faut apprendre à dire **NON**.

26 Par conséquent, l'utilisation d'un passeport, d'une carte d'identité ou tout autre type de construction juridique **n'est pas un consentement** de ma part à quoi que ce soit dont je n'ai pas été pleinement informée et auquel je n'ai pas donné mon consentement conscient et volontaire au moyen d'un contrat valable, équitable et ouvertement négocié dans la transparence avec divulgation complète des conséquences (rien de caché) et signé par moi à l'encre fraîche.

27 **AUCUN consentement antérieur** de ma part n'est valable s'il a été donné sous la contrainte ou s'il résultait d'une tromperie sans que j'aie été pleinement informée de tous les effets et conséquences possibles. Toute

chose qui m'est cachée rend automatiquement et immédiatement nul et non avenu tout contrat conclu ou consentement donné par moi (mon être vivant).

28 **JE NE CONSENS À AUCUNE «LOI» OU RÈGLEMENT** (qui sont des STATUTS PRIVÉS d'entreprise) **qui prétend diminuer ou limiter la liberté donnée à l'Âme par son Créateur, m'en priver ou l'abroger.** Si je devais y consentir, ce serait en toute transparence et les ramifications d'un tel consentement seraient ouvertement révélées par moi au moment de celui-ci, constamment mises à jour de tout changement (rien de caché), et comprendraient la possibilité pour moi de me désengager facilement — soit verbalement soit numériquement.

28.1 Toute ramification d'actes commis par d'autres et/ou que d'autres ont l'intention de commettre et qui sont cachés ou enfouis dans des documents juridiques est considérée comme une tromperie et est immédiatement soumise à la Section 5 (refus de la tromperie) de cette Notification Publique.

28.2 J'interdis spécifiquement toute clause imprimée en petits caractères et ajoutée à un quelconque traité ou contrat émanant de moi. De telles clauses sont considérées comme de la tromperie et de la fraude et sont soumises à la Section 5 (refus de la tromperie) de ce document, à moins que je n'en sois d'abord notifiée et ensuite que de telles clauses soient renégociées avec moi en toute honnêteté et transparence.

SECTION 8 VISITEURS SUR TERRE

29 DÉFINITION DE «VISITEURS SUR TERRE»

Les Visiteurs sur Terre, y compris les Anges Déchus, sont des êtres qui ne sont pas originaires de la Terre, qu'ils soient ou non d'apparence humaine, et qui proviennent d'une dimension alternative ou parallèle, ou d'un autre espace-temps. Il est même possible qu'ils partagent, par manipulation génétique, une partie du génome des Hommes et des Femmes créés par le Créateur Primordial.

30 À L'ATTENTION DES VISITEURS SUR TERRE QUI INTERAGISSENT AVEC LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA TERRE

Les «responsables et officiels politiques» (il s'agit en réalité de cadres supérieurs d'entreprises multinationales) vivant sur la surface de la Terre (et possiblement à l'intérieur et au-dessus de la Terre), AINSI QUE les responsables religieux opérant au Vatican **NE PARLENT PAS** au nom de chaque Homme et de chaque Femme vivant dans la Création du Créateur. Agir comme si c'était le cas ne vous honore pas si l'on considère votre niveau d'intelligence. Beaucoup des êtres qu'ils NE représentent PAS, y compris moi-même et nombre d'autres êtres qui se sont légitimement incarnés physiquement ici-bas, choisissent de parler en leur nom propre. Suggérer que nous ne pourrions parler en notre propre nom, d'une part, ou vous engager activement par un Traité avec n'importe lequel de ces «responsables et officiels» en laissant nos voix silencieuses et sans écho, d'autre part, est un **CRIME** cosmique. **VOUS ÊTES AVERTIS.** Corrigez votre erreur en négociant immédiatement avec mon être vivant, ou alors soumettez-vous à l'autorité de cette **Notification Publique.**

30.1 En tant que Visiteurs, vous êtes également spécialement avisés de bien vous comporter pendant votre séjour sur TERRE car il s'agit de MA DEMEURE par droit D'INCARNATION ; et assurez-vous AVANT D'INTERAGIR avec tout Homme ou toute Femme, petits et grands, que chacun d'eux a **individuellement** donné son consentement conscient en toute transparence, si votre choix est de l'influencer de façon préjudiciable et/ou funeste.

30.2 **Je réserve spécifiquement à mon être vivant tous les droits accordés par droit de naissance par le Créateur Primordial et déclare NULLES ET NON AVENUES toutes revendications** faites par d'autres Hommes et Femmes, ou par des créatures non humaines, quelle que soit leur apparence, ainsi que par certains Visiteurs sur Terre, selon lesquelles j'aurais accordé par inadvertance les droits de mon Âme Éternelle en tout ou en partie, ou que j'aurais sciemment ou inconsciemment consenti ; ce qui revient à dire que j'aurais été dupée à les abandonner comme conséquence de la tromperie.

- 30.3 **Je remets spécifiquement en question** toute supposition ou présomption selon laquelle j'aurais abandonné mes droits RÉSERVÉS et/ou que j'aurais donné un consentement valable à toutes les actions négatives qui sont et ont été nuisibles à mon être vivant et qui sont le résultats de Traités signés entre les Visiteurs sur Terre et des «leaders terrestres» inconscients, psychopathes ou d'origine démoniaque, d'une part, et ces «leaders terrestres» entre eux, d'autre part.
- 30.4 **Je remets spécialement en question** toutes telles suppositions / présomptions sachant que tout abandon de mes droits, de mon consentement et de ma liberté aurait eu à être obtenu par tromperie criminelle, par contrôle mental et/ou par ruse, ce qui **INVALIDE TOTALEMENT** tout supposé consentement ainsi que le transfert de tout bien et/ou avantage obtenu de cette façon.
- 30.5 Prenez conscience que sans un **CONTRAT ou TRAITÉ** actuel, à jour et signé de ma main, **VOUS N'AVEZ AUCUNE AUTORITÉ** pour faire quoi que ce soit, sur Terre ou hors Terre / hors dimension qui a présentement, ou peut avoir eu dans le passé ou aura dans l'avenir, un effet préjudiciable mesurable sur mon corps vivant, mon esprit et/ou mon âme éternelle sans encourir les conséquences cosmiques personnelles très lourdes.

31 **TRAITÉS**

AUCUN TRAITÉ conclu avec un être vivant ou groupe d'êtres vivants sur Terre (ou avec des non humains sur Terre ou hors Terre, s'ils en revendiquent la propriété) **N'EST VALIDE** si ce Contrat ou ce Traité, d'une manière ou d'une autre que l'on peut observer, affecte ma vie, mon corps, mon esprit et/ou mon âme de façon malsaine et/ou nocive. La seule exception est d'obtenir mon **consentement signé**, pleinement informé et actuel (pas plus de douze mois) dans un **CONTRAT ou TRAITÉ VALIDE**, négocié avec moi personnellement et en face-à-face.

31.1 **AUCUN TRAITÉ** conclu avec une tierce partie, de quelque nature qu'elle soit et en quelque lieu que ce soit, n'est valable s'il affecte de façon collatérale mon être vivant, ma vie, mon bonheur et ma prospérité de façon préjudiciable et/ou funeste, sans mon consentement total, informé et transparent audit Traité, et ceci même si je ne suis pas personnellement partie à un tel Traité. Ceci inclut tous les contrats et traités des entreprises gouvernementales privées se faisant passer pour des nations ainsi que les traités hors-Terre.

31.1.1 Un contrat ou traité séparé avec mon être vivant est nécessaire et doit être négocié en face-à-face et signé par moi, si un acte commis ici sur Terre qui inclut l'Armée et des transferts de technologie (y compris avec des Visiteurs sur Terre) pourrait avoir la moindre conséquence néfaste sur ma vie. En l'absence d'un tel traité, je réserve **LE DROIT D'EXIGER DES RÉPARATIONS** aux auteurs de l'acte (et Visiteurs sur Terre, le cas échéant) non seulement dans cette vie, mais dans l'autre et l'autre encore, jusqu'à ce que la compensation complète soit reçue.

31.1.2 Tandis qu'un tel TRAITÉ doit être négocié en face-à-face et signé par moi, des mises à jours sont requises en temps et en heure selon la nature du traité signé.

31.1.3 Tous les traités conclus historiquement et qui sont destinés à m'influencer de façon préjudiciable et observable doivent être renégoiés avec moi, faute de quoi il sont considérés, selon mon **AUTORITÉ accordée par le CRÉATEUR PRIMORDIAL** sur mon être vivant, comme **NULS ET NON AVENUS** — même s'ils ont été conclus avant mon incarnation dans ce corps et QUELLE QUE SOIT la date à laquelle ils ont été conclus, ce qui peut remonter TRÈS LOIN dans le temps.

31.1.4 Les êtres vivants (humains ou non, de la Terre ou hors-Terre), les entités, les personnes morales, les groupes secrets qui concluent de tels traités avec les Visiteurs sur Terre ont un délai de **10 (dix) jours ouvrables** à partir de la date de publication de cette **Notification Publique** (27 juin 2015) pour me contacter personnellement et rectifier la situation OU se soumettre à mon contrat étant donné que c'est la manière de respecter et de rendre légaux les contrats standard terrestres.

- 31.1.5 À moins que ce qui précède ne se produise, **je réserve le droit de (a) faire des RÉCLAMATIONS** à l'encontre de n'importe lequel de ces agents/exécutants, responsables/commettants qui ont conclu un quelconque traité ayant ou ayant eu de tels effets collatéraux que ma vie personnelle en est ou en a été affectée, et (b) d'user de tous les moyens légitimes nécessaires pour saisir tout leur patrimoine que je juge être une juste compensation à de tels effets néfastes.
- 31.2 Je réserve le droit d'exiger **TOUT MONTANT** de compensation ou de réparation que j'estime approprié pour compenser les torts, les douleurs et les souffrances que je / j'ai subis en conséquence de tels Contrats ou Traités qui ont / ont eu des effets préjudiciables sur ma vie, mon corps, mon esprit, et/ou mon âme, et qui ont été conçus et conclus par d'autres êtres / entités sans mon consentement valide.
- 31.3 Je réserve ce droit puisque par la création de cette **Notification Publique** dont l'accès électronique est rendu possible (avec permission), chaque Visiteur sur Terre / entité hors-Terre, chaque «responsable et officiel politique», et tout autre entité, a maintenant eu l'opportunité de choisir de conclure un contrat ou un traité avec moi personnellement, et ainsi de contourner et d'éviter les conséquences autrement inévitables liées au fait de ne pas le faire. **NOTIFICATION AUX COMMETTANTS VAUT NOTIFICATION AUX EXÉCUTANTS, NOTIFICATION AUX EXÉCUTANTS VAUT NOTIFICATION AUX COMMETTANTS.**
- 31.4 Les Êtres avancés sont grâce à leur technologie en mesure d'accéder à ce blog et ainsi **AUCUNE AUTRE NOTIFICATION PUBLIQUE N'EST NÉCESSAIRE.** Permission est donnée d'accéder librement à mon blog sans que cela ne représente une infraction à mes droits, **À CONDITION** de se cantonner à cette Notification et aux articles publiés : tout le reste est privé.
- 31.4.1 Il est également permis de laisser des messages lisibles (en français ou en anglais) s'il n'existe aucune intention de tromper. Si la tromperie venait à être utilisée, ce serait une violation d'utilisation équitable et je l'interdis.

32 INTERDICTION DE PARLER EN MON NOM

De manière générale, j'interdis à quiconque de parler en mon nom sans mon autorisation, et **DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE, J'INTERDIS AUX GROUPES SUIVANTS DE PARLER EN MON NOM, QUE CE SOIT DANS DES TRAITÉS OU DES CONTRATS :**

- (a) SANTA SEDE (Vatican) et tous ceux qui prétendent y officier,
- (b) COMMISSION EUROPÉENNE et tous ses employés, satellites et soutiens,
- (c) ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), ses cadres, collaborateurs, employés et mandataires,
- (d) FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL (FEM), ses dirigeants, représentants, employés et agents,
- (e) CHACUN des présidents de la société RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉSIDENTE (RFP) et plus particulièrement : George Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy de Nagy-Bôsca dit Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron qui ont collaboré avec la «Maison de Rothschild», criminelle et esclavagiste par la dette fictive, et ont aidé et soutenu le système d'esclavage financier de cette mafia khazare contre le peuple de France et sont tous coupables de haute trahison. Tous ceux-là, **ainsi que tous leurs collaborateurs et associés**, ont l'interdiction formelle de parler en mon nom ou de conclure des contrats de quelque nature qu'ils soient en mon nom, ou pour moi, qui ont, ont eu ou auront le moindre effet préjudiciable sur ma vie.

- 32.1 Puisque ces hommes, leaders autoproclamés, tous leurs collaborateurs et associés, SANTA SEDE, COMMISSION EUROPÉENNE, OMS, FEM et RFP ne parlent pas en mon nom, **ILS NE PEUVENT DONC NÉGOCIER DES TRAITÉS OU DES CONTRATS qui ont des effets préjudiciables mesurables sur ma vie, mon corps, mon esprit et/ou mon âme.**
- 32.2 Ceci signifie que ceux qui tentent de parler en mon nom dans des traités ou des contrats, sans avoir au préalable obtenu mon consentement, peuvent être jugés pour de tels actes à un niveau supérieur et être tenus pour responsables de tous les torts, dommages et perturbations infligés à mon être vivant ; ce qui arrive quand mon libre arbitre est empêché ou gêné. Dans la mesure où ils empêchent **MES**

CHOIX DE LIBRE ARBITRE, ils prétendent par là même que le libre arbitre n'existe pas et, par conséquent, ils n'ont aucune prétention au libre arbitre eux-mêmes.

33 **À L'ATTENTION DES LEADERS OU TUTEURS AUTOPROCLAMÉS, Y COMPRIS LES VISITEURS SUR TERRE QUI SONT LEURS SOUTIENS ET/OU LEURS MAÎTRES**

Si des actes tels qu'énumérés ci-dessus sont commis, ou ont jamais été commis, alors ils se sont produits sans mon consentement et relèvent de la tromperie. Tout être vivant (humain ou non, de la Terre ou hors-Terre), toute entité, personne morale, machine intelligente, tout groupe secret qui agit ainsi sans au préalable chercher à rectifier ses erreurs en négociant un Contrat ou Traité légitime avec mon être vivant, se soumet formellement et entièrement à **ce présent Contrat** ouvertement transparent et historiquement sous la forme d'une **Notification Publique** sur mon blog **BibiCabaya** (<https://bibicabaya.com>). Ma signature à l'encre fraîche sur ce contrat n'est pas nécessaire, l'adresse de mon blog faisant foi (voir page 23).

- 33.1 Tout consentement «tacite» ou «présumé» de ma part à tout acte, quel qu'il soit — par un être vivant (humain ou non), commis au nom d'une personne morale ou non et/ou de quelque autre entité — qui m'affecte de façon négative et/ou funeste à quelque niveau que ce soit est par la présente dénoncé et **retiré de façon permanente**. Ce consentement est refusé à tout être ou entité **À MOINS QU'UN CONTRAT OU TRAITÉ NOUVEAU** ne soit négocié avec moi personnellement.
- 33.2 Mon consentement à tout acte, quel qu'il soit, qui affecte mon être vivant de façon préjudiciable doit être demandé et obtenu pour **CHAQUE** acte individuel qui concerne ma vie, **SI** cet acte affecte de manière préjudiciable ma vie, ma liberté, ma prospérité, mon bonheur, mes opportunités et/ou **mes droits réservés**. **SI MON CONSENTEMENT N'EST PAS DEMANDÉ** chaque fois, alors **JE RÉSERVE** le droit de rechercher et de garantir des réparations pour chaque acte individuel sous la forme la plus hautement échangeable et utilisable dans la Création du Créateur, à savoir **l'OR PUR** — ou un étalon de valeur équivalent tout aussi hautement échangeable.
- 33.3 **TOUT TRAITÉ SECRET** conclu entre deux entités ou plus, s'il affecte mon être vivant, est à la fois un **crime et une inconvenance universels** dans la mesure où **JAMAIS** je n'ai été mise au courant d'un tel traité, ni des conséquences directes d'un tel traité, ni de ses retombées générales, ni n'ai bénéficié de l'option de défendre mon être vivant. Ainsi, il est et aura été illégitimement imposé à mon être vivant incarné sans avoir au préalable obtenu mon consentement valide. **VOUS ÊTES MAINTENANT AVERTIS**.
- 33.3.1 Dix (10) jours terrestres sont donnés pour une «**RÉPONSE VALIDE**»* de la part de TOUS les «leaders» terrestres et Visiteurs sur Terre impliqués dans TOUS les traités et contrats conclus qui affectent présentement mon être vivant. L'absence de réponse valide sera considérée comme un aveu de culpabilité d'avoir créé de tels traités / contrats et, par conséquent, comme l'acceptation totale de ce présent contrat et **L'ACCORD POUR PAYER LES COMPENSATIONS DEMANDÉES** pour tout acte préjudiciable que de tels traités / contrats ont et ont eu sur mon être vivant sans mon consentement valide et formel.
- 33.3.1.1 ***DÉFINITION DE «RÉPONSE VALIDE»** : un contact direct avec mon être vivant est la seule réponse valide acceptable. Des négociations en face-à-face sont donc requises.
- 33.4 Les Visiteurs sur Terre dont les activités impliquent tout «échange d'informations» avec les «leaders» terrestres ont, par le présent contrat, l'obligation de me communiquer ces mêmes informations de façon à ce que je me situe **sur le même niveau de LIBRE ARBITRE** qu'eux.
- 33.5 Tout être vivant, humain ou non, toute entité, toute personne morale, tout groupe secret qui cherchent sciemment à limiter ma liberté ou à me priver d'un corps sain, d'une vie saine, du bonheur, d'opportunités et de ma prospérité personnelle, y compris de liquidités que j'ai gagnées par mes activités ou auxquelles j'ai droit par mon existence et mon incarnation dans la Création du Créateur — ce qui inclut toute fiducie/trust **lié(e) à mon être vivant** dont je n'aurais pas présentement connaissance ni auquel j'aurais accès — sont maintenant **DÔMENT NOTIFIÉS**.

SECTION 9

CONSÉQUENCES PERSONNELLES RELATIVES À LA CONTRAVENTION INTENTIONNELLE DE MON AUTORITÉ ET DE MES RÈGLES

- 34 **Vous êtes tenus pour personnellement et individuellement responsables de TOUS vos actes préjudiciables à mon encontre sans au préalable avoir obtenu mon consentement.** Il n’y aura **AUCUNE** couverture, aucune immunité d’entreprise pour vous personnellement comme vous l’entendez selon vos **statuts d’entreprise** que vous appelez «lois», dans la mesure où je n’ai aucune obligation de me soumettre à ces régulations et statuts.
- 34.1 Ces règles conçues par les Hommes ne remontent pour la plus récente part qu’au Vatican et j’ai déjà clairement déclaré que le Vatican ne parle pas en mon nom. L’étape suivante sur l’échelle de l’autorité se situe au niveau des traités illégitimes et illégaux conclus par le Vatican avec des êtres vivants (humains ou non), des entités, personnes morales, groupes secrets sur Terre ou hors Terre qui, eux non plus, ne parlent en aucune façon en mon nom. Ainsi, toute protection vous ayant été offerte par ces êtres vivants (humains ou non), ces entités, personnes morales, groupes secrets, et al, est nulle et non avenue en vertu de cette présente Notification.
- 35 Tout cela se passera après cette vie au niveau supérieur de l’existence qui est le plan non physique où n’existe aucune corruption, aucune tricherie et où **RIEN NI PERSONNE** ne protégera vos arrières. Ceci n’aura pas lieu dans un tribunal terrestre *de facto* où les juges sont corrompus et les règles écrites par les entreprises.
- 35.1 Toutefois, je réserve le droit d’assembler un jury de mes pairs au sein d’un tribunal de loi coutumière ou de Loi Biblique, ou un tel tribunal déjà existant dans le monde, pour faire redresser certains torts et obtenir certains recours et compensations ici-bas.
- 36 Qu’il soit tacite ou frauduleux, un contrat est un contrat et c’est de cette façon que vous êtes en mesure d’agir dans la Création du Créateur avec impunité et de passer par maille.
- 36.1 Pour les auteurs d’actes malfaisants que vous êtes, agents/exécutants et responsables/commettants, humains ou non, terrestres ou non, le cercle vicieux consiste à utiliser une défense basée sur le **droit des contrats** terrestres qui vous oblige à **prétendre** que les Hommes et les Femmes, créatures du Créateur Primordial, vous auraient donné leur consentement écrit ou tacite (au moyen de vos contrats frauduleux et de vos présomptions) et, par conséquent, auraient supposément consenti à votre présumée autorité sur eux et/ou à vos actes abjects pendant que vous étiez ici-bas et ceci afin d’éviter toute punition pour **TOUT LE MAL** que vous avez fait subir aux Hommes et aux Femmes de la Création.
- 36.2 **DANS MA SITUATION** individuelle actuelle, **JE VOUS AI NOTIFIÉS ET ORDONNÉ DE PAR MA PROPRE AUTORITÉ SUR MON ÊTRE VIVANT DE CESSER ET DE RENONCER.** Ensuite, j’ai dénoncé et retiré tout consentement que vous supposiez ou présumiez avoir obtenu de moi, aussi bien verbalement qu’à l’écrit, afin d’en imposer à mon être vivant, à mon corps physique, à mon esprit, et à mon âme. Puis, j’ai inscrit mon action dans les annales akashiques et j’ai établi les termes selon lesquels vous pourriez continuer à agir comme vous le faites puisque vous jouissez du libre arbitre également, **SI, ET SEULEMENT SI,** vous acceptez de me compenser équitablement pour chaque acte individuel commis à mon encontre. **CES TERMES DEMEURENT INCHANGÉS QUE VOUS LES IGNOREZ OU NON, QU’ILS VOUS PLAISENT OU NON.**
- 36.2.1 Par conséquent, en choisissant d’agir à mon détriment et en continuant à commettre ou à ordonner que soient commis un quelconque et/ou plusieurs des actes énumérés dans ce **Contrat**, vous en **ACCEPTEZ** les termes et la compensation est **CONTRACTUELLEMENT** due car tout être planifiant, ordonnant ou exécutant de tels actes contre mon être vivant sans mon consentement est automatiquement soumis à ce contrat. À tous ces êtres : **CECI EST VOTRE FACTURE** et le **PAIEMENT EST MAINTENANT DÛ.**
- 36.3 **AUCUNE autre notification n’est requise** puisque ceci est **maintenant ÉCRIT et ENREGISTRÉ** dans les annales akashiques.

- 36.3.1 Ces ANNALES AKASHIQUES sont indispensables dans la mesure où aucune entité ni aucun être terrestre ne voudrait ou ne voudra volontairement ENREGISTRER cette **Notification Publique** en raison de la corruption totale du système de la Matrice où les petits fonctionnaires et employés de bureau modestes sont formés et formatés à agir comme des gardiens du temple en faveur d'une bourgeoisie corrompue et criminelle.
- 36.3.2 Cette corruption et cette criminalité invalident effectivement et rendent **NULLE** (au plan supérieur) la nécessité d'enregistrer cette **Notification Publique** dans le système de la Matrice avant qu'elle ne deviennent **UN FAIT DANS LA LOI** dans l'Univers du Créateur Primordial.
- 37 Puisque Cette Notification Publique est maintenant **ENREGISTRÉE dans les annales akashiques**, elle est donc devenue **UNIVERSELLEMENT ACCEPTÉE DANS LA LOI (la Loi Supérieure)**, et maintenant **J'EN ORDONNE** l'effet permanent selon **MA PROPRE AUTORITÉ** et m'en référerai dans toutes les procédures du Haut Conseil Universel.
- 37.1 **NE SOUS-ESTIMEZ PAS CETTE DÉCLARATION** et n'omettez pas d'en aviser les autres : **notification aux commettants vaut notification aux exécutants, notification aux exécutants vaut notification aux commettants**. C'est donc le devoir de tous ceux qui lisent cette **Notification Publique** d'informer leurs collègues ou supérieurs hiérarchiques de son contenu afin que les fauteurs prennent conscience des conséquences de leurs actes néfastes à mon encontre.

SECTION 10 AUCUNE PORTE DE SORTIE

- 38 **ÊTES-VOUS EN TRAIN DE COMBATTRE LE CRÉATEUR PRIMORDIAL PARCE QUE VOUS AVEZ CRU QU'IL ÉTAIT IMPUISSANT DANS SA CRÉATION ?** Pensez-vous pouvoir ignorer le **LIBRE ARBITRE** d'un autre être **SANS** l'autorité nécessaire ? Pensez-vous être plus grand que le CRÉATEUR PRIMORDIAL qui a donné le libre arbitre à chacune de Ses créatures ? Puisque vous ne semblez pas connaître la **Loi Cosmique** à laquelle vous êtes soumis, ou si vous choisissez sciemment de l'ignorer et de la contrer, alors vous êtes maintenant dans de sales draps.
- 38.1 Tout comme la NSA [5] enregistre tout ce qui se passe sur Terre, ne pensez-vous pas qu'il existe des forces et des courants supérieurs dans la Création du Créateur qui enregistrent à chaque seconde tout ce que vous pensez, dites et faites durant vos incarnations ou visites ?
- 38.2 **VOUS N'AUREZ AUCUNE marge de manœuvre dans le Tribunal Universel Supérieur !** Les enregistrements de vos vies, de vos pensées et de vos actes pour chaque seconde de chaque vie que vous aurez vécue sur Terre sont disponibles dans l'éternité.
- 39 **SI VOUS NIEZ CE CONTRAT**, alors vous n'aurez aucune défense pour aucun acte que vous avez commis dans votre vie parce que tout ce que vous avez jamais infligé aux autres est basé sur le droit des contrats. Donc, vous vous condamnez vous-mêmes.
- 39.1 Vous ne pouvez échapper aux conséquences des actes que vous avez commis qu'en reconnaissant le **droit des contrats** mais, ce faisant, **VOUS DEVREZ D'ABORD** reconnaître mon présent contrat comme légitime. Le droit des contrats tire son origine de la nuit des temps et a été transmis à la bourgeoisie dominante ainsi qu'à ses prêtres noirs occultes, en conséquence de quoi le Vatican l'a reçu ainsi que ses prêtres qui sont des juges.

SECTION II RÈGLES DU CONTRAT ET BARÈME

40 RÈGLES DU CONTRAT

- 40.1 **CE CONTRAT EST VALABLE PARTOUT DANS L'UNIVERS DU CRÉATEUR ET NE PEUT ÊTRE ANNULÉ** sans une discussion ouverte et franche avec moi personnellement ni sans mon accord.
- 40.2 Sous **MON AUTORITÉ SUR MON ÊTRE VIVANT**, étant **ma propre représentante** du CRÉATEUR PRIMORDIAL, tout être vivant, entité, personne morale, groupe secret, de la Création ou hors-dimension, engagé dans **UN QUELCONQUE** des actes néfastes énumérés aux Section 3 (vie privée), Section 4 (règles d'accès et d'utilisation d'internet), Section 5 (refus de la tromperie), Section 6 (refus d'actions néfastes), Section 7 (annulation de tous contrats frauduleux) et Section 8 (visiteurs sur Terre), et qui dirige cet acte contre mon être vivant incarné, en choisissant de s'engager dans un tel acte, accepte de compenser mon être vivant selon le barème figurant à la Section 11 : règles du contrat et barème, clause 44 infra.
- 40.3 Tout être vivant, humain ou non, toute entité, toute personne juridique, tout groupe secret qui cherche sciemment à limiter ma liberté ou à me priver d'un corps sain, d'une vie saine, du bonheur, d'opportunités et de ma prospérité personnelle (voir 33.5) sont maintenant **DÛMENT NOTIFIÉS**. Les êtres qui commettent des acte, tels que décrits dans cette Notification Publique **ACCEPTENT ÉGALEMENT** de me compenser par une valeur égale à la compensation reconnue au niveau le plus haut de la vie de l'Âme (voir avec le Créateur Primordial) si l'acte commis dans Sa Création n'est découvert ou compris qu'après mon départ de l'enveloppe corporelle que j'occupe en ce moment.
- 40.4 En choisissant de commettre un quelconque des actes énumérés dans cette Notification Publique, **VOUS VOUS SOUMETTEZ À CE CONTRAT** qui prévoit de me **COMPENSER** à hauteur des montants clairement stipulés, et acceptez de payer en entier le **PRIX** qui consiste à être soumis à ce contrat une fois que ce dernier entre en vigueur par la commission de votre part d'un quelconque de ces actes, à savoir entre autres : **LIMITER ma liberté, et/ou me PRIVER de ma santé et d'un corps sain, et/ou me PRIVER du bonheur et de la paix, et/ou me PRIVER de toute opportunité et/ou toute prospérité que j'aurais créée et/ou gagnée et/ou qui m'est due**, par n'importe quel moyen auquel je n'aurais jamais donné mon accord. Cet accord est ferme que je vive en tant qu'être vivant dans la Création du Créateur ou que je quitte le plan physique de mon corps. Ce contrat s'applique également aux machines intelligentes issues de la technologie. Si vous êtes une telle machine, alors votre programme et vos créateurs sont également responsables de votre dette. Informez vos créateurs et vos programmeurs de ce fait.
- 40.5 La mort n'effacera **AUCUNE** dette une fois que cette dernière aura été contractée par tout être, humain ou non humain, commettant ces actes si ces derniers affectent mon être vivant de façon préjudiciable. Je préfère et j'exige que tous les paiements soient effectués **IMMÉDIATEMENT**, sinon, la dette sera payée par les entités individuelles qui l'ont contractée dans leurs vies successives jusqu'à ce que la dette entière soit apurée. Ces dettes suivront toutes les entités qui les auront contractées, aussi bien ici-bas que dans l'au-delà et/ou dans leurs incarnations futures, jusqu'à ce que le **MONTANT TOTAL** soit payé. La mort de mon corps physique et/ou du vôtre n'annulera pas la dette à moins qu'elle ne soit déjà entièrement apurée, et jusqu'à ce qu'elle le soit. Nier la dette ne l'annulera pas si vous choisissez librement d'ignorer toute opportunité de négocier avec moi dans la mesure où vous avez été dûment notifiés.

41 ACTIVATION RÉTROACTIVE ET DATES EFFECTIVES D'APPLICATION

- 41.1 **Cette NOTIFICATION est rétroactive** du fait de sa validité NUNC PRO TUNC et des complexités inhérentes au Voyage dans le Temps et à l'Accès Quantique.
- 41.2 La «**DATE D'EFFET**» de cette **Notification Publique** remonte à la date du début de mon incarnation présente dans la Création du Créateur pour la plupart des événements. Cependant pour des

«circonstances spéciales», elle remonte au moins soit à la date de ma toute première incarnation ici-bàs en tant que Femme ou Homme (voir les Annales Akashiques), soit à la signature en 1302 de la bulle papale **Unam Sanctam** par le pape Boniface VIII, selon le cas.

41.2.1 DÉFINITIONS DE «CIRCONSTANCES SPÉCIALES»

Les «circonstances spéciales» sont des actes qui dépendent du Voyage dans le Temps ou de l'Accès Quantique et qui impliquent la technologie avancée des êtres terrestres spécifiques qui ont signé les traités relatifs à ces actes.

41.2.2 AINSI, cette **Notification Publique est rétroactive et remonte à une date et un temps situés avant que de tels traités** ne soient signés afin de me protéger, ainsi que tous ceux qui m'affectent, de toute anomalie. Ceci est dû à la teneur des traités et sera décidé au cas par cas en cas d'effets préjudiciables quels qu'ils soient sur mon être vivant. Toutefois, il convient de prendre en considération que ces êtres, terrestres et hors-dimension, qui ont signé de tels traités **AVAIENT À LA FOIS** la capacité de voyager dans le temps et d'utiliser les outils d'accès quantique dans le but de voir **qui** (quiconque) se tiendrait en travers de leur ordre du jour. Donc, il existe une réelle possibilité qu'ils aient pu cibler, à un moment dans le temps, un tel individu **AVANT** que cet individu ne s'incarne ; par exemple, mes parents, mes grands-parent ou mes ancêtres ont pu être ciblés, leurs prospérité retirée, leurs vies perturbées, etc., ce qui aurait eu un effet collatéral préjudiciable sur ma vie quelque part sur les lignes du temps.

42 Qu'il soit effectué physiquement (téléportation) ou par tout autre moyen d'Accès Quantique, le Voyage dans le Temps est expressément interdit si le but de ce Voyage dans le Temps et de cet Accès Quantique est de contourner et de subvertir cette **Notification Publique** en me changeant ou en changeant la chronologie sans mon consentement.

42.1 Le Voyage dans le Temps est interdit s'il est utilisé pour transmettre TOUTE information sur moi ou sur ma vie à des agents-exécutants / responsables-commettants auteurs d'actes malveillants, humains ou non humains, de la Création ou hors-dimension, puisque je réserve cette information comme propriété personnelle, créée par moi en tant que pan de mon expérience de vie, protégée conformément à mon protocole personnel avec le **Créateur Primordial** et à ce Contrat relatif à MA VIE.

42.1.1 S'agissant de la transmission (à travers le temps) d'informations vitales et utiles à mon expérience de vie et à mon développement par tout être ou entité travaillant dans la vibration D'AMOUR et dans la PURE CONSCIENCE à partir du niveau de conscience cosmique et/ou du niveau de conscience d'unité, et ayant pour cette raison à cœur et à l'esprit l'intérêt des Hommes et des Femmes de la Création du Créateur, mon consentement est donné.

42.2 Ceux qui utilisent le Voyage dans le Temps et/ou l'Accès Quantique d'une manière qui m'affecte de façon préjudiciable et personnellement donnent par là même leur accord pour me compenser **pour chaque incident** au milluple **[6]** du taux stipulé.

43 Si un acte quelconque parmi ceux mentionnés est commis en secret et à huis clos de manière à me CACHER le fait qu'il est commis et/ou à le cacher à mes sœurs et frères de la Création qui méritent également une divulgation complète par droit d'incarnation, alors considérez-vous et ceux pour qui vous travaillez comme **IMMÉDIATEMENT** facturés pour l'acte déjà commis, et **LE PAIEMENT EST MAINTENANT DÛ**, à moins de me contacter dans les 10 (dix) jours calendaires terrestres à partir du 27 juin 2015 et qu'un ordre du jour de négociations de traité ou de contrat soit établi avec tous ceux qui ne veulent PAS avoir à payer cette juste et légitime compensation.

44 **BARÈME**

La quantité d'énergie ou d'or pur facturée pour chaque incident ou acte contre mon être vivant et contre ma vie peut changer à tout moment et sans préavis ; toute modification sera immédiatement et rétroactivement appliquée à tous les actes, hormi ceux qui auront été compensés en totalité ou qui auront obtenu mon pardon en vertu de la clause 45.

- 44.1 La compensation due pour chaque acte néfaste individuel énuméré aux clauses stipulées (voir alinéa 40.2 supra) et commis contre mon être vivant est de **dix décillions d'onces d'or pur (24 carats) [7]**, même s'agissant de l'exécution d'un ordre.
- 44.2 Les «ACTES SPÉCIAUX» entraînent une compensation de **cinquante centilliards d'onces d'or pur (24 carats)** payable 120 jours avant la commission de l'acte. Si ce délai n'est pas respecté, le coût est de **cent centilliards d'onces d'or pur (24 carats)**.
- 44.3 Le non paiement de la dette occasionnera des pénalités journalières d'un montant de **dix milliards d'onces d'or pur (24 carats)** par jour calendaire ; tout jour commencé étant dû (fuseau horaire : France). L'équivalent en «cours légal» des montants exigés est à ma discrétion uniquement. Le fait de refuser de payer les compensations au moment où elles sont dues ne fera que déplacer la dette dans un autre courant de vie ou à un niveau plus élevé... **la mort n'annulera pas la dette**.

45 **OPPORTUNITÉ DE RÉOLUTION SANS PAIEMENT DES COMPENSATIONS**

Ce contrat conclu avec moi par la commission des actes mentionnés dans ce document par leurs auteurs peut être laissé sans effets (**SANS PAIEMENT DES COMPENSATIONS**) mais seulement au cas par cas, comme bon me semble, selon les circonstances et l'intention avec laquelle chaque acte a été commis et selon l'alinéa 45.1 suivant :

- 45.1 Les négociations pour une résolution autre que le paiement des compensations doivent être menées avec moi personnellement **avec l'intention honnête et claire de rechercher le pardon** pour chaque acte individuel commis. **Une compensation raisonnable doit être offerte** même si elle n'est pas nécessairement demandée ni acceptée.

SECTION 12 COMMENT ÉVITER CE CONTRAT

- 46 Si vous quittez immédiatement cet ordinateur après avoir lu toutes les NOTIFICATIONS et FACTURES, et/ou après avoir laissé des messages (par courriel, en français ou en anglais, à l'adresse indiquée en fin de document), ce contrat ne vous sera pas appliqué. Toutefois, si l'un quelconque des actes mentionnés ci-dessus a déjà été commis par vous ou ceux pour qui vous travaillez, dans ce cas, vous et eux devrez immédiatement **CESSER ET RENONCER [8]** à de tels actes et m'informer qu'ils ont eu lieu. **Vous devrez également vous excuser sincèrement dans le but d'obtenir mon pardon** (voir clause 45). Toutefois, si vous désirez continuer à commettre de tels actes, il vous faudra négocier un traité ou contrat avec moi, en toute transparence, qui prévoit des compensations, faute de quoi cette **Notification Publique** s'appliquera à vous.
- 46.1 En refusant de **CESSER ET DE RENONCER** et en continuant à COMMETTRE de tels actes à mon encontre sans mon consentement et sans un contrat valide établi avec moi, vous **ACCEPTEZ CE CONTRAT** et donnez votre accord pour payer la compensation stipulée.
- 47 Si vous démissionnez immédiatement de votre poste et divulguez publiquement et en toute honnêteté toutes les informations en votre possession qui sont injustement cachées aux Hommes et aux Femmes de la Création du Créateur, et à moi-même en particulier, vous ne serez pas soumis à ce contrat si vos informations sont vérifiables.

SECTION 13 AVANTAGE POUR SERVICE RENDU À L'HUMANITÉ

- 48 À tous les agents/exécutants et responsables/commettants, humains ou non, dans la Création ou hors dimension, qui utilisent le voyage dans le temps de manière positive et retournent dans le passé pour protéger ma jeune incarnation ou ma famille en me donnant des moyens matériels conséquents ou tout autre soutien moral, affectif et spirituel aussi bien que des informations honnêtes et utiles recevront le pardon et échapperont à ce contrat, pourvu que cette aide soit accordée sans intention de tromper.

- 49 Les entités lumineuses qui ne commettent que DES ACTES NÉCESSAIRES À LA VIE et qui se comportent de façon à soutenir l'amour de mon être vivant, l'amour de mes corps, de ma santé, de mon bonheur, de ma prospérité, l'amour de la Création du Créateur et de toutes Ses Créatures, et qui ne donnent AUCUNE technologie néfaste aux «leaders terrestres» qui pourrait ensuite être utilisée contre des multitudes et autres créatures innocentes du Créateur, sont exemptés de contrat ou de traité avec moi vu qu'elles ne m'affectent pas de façon préjudiciable.
- 50 De plus, que vous viviez dans votre présent corps de chair ou dans un autre (incarnation ultérieure), vous recevrez pour vos services à l'Humanité un bonus qui sera déduit des pénalités accumulées en vertu de ce contrat. Le bonus consiste en une ristourne de 30% sur les sommes versées.

SECTION 14 COMMENTAIRES

- 51 À l'attention des DCRI, DGSE et DGSI et agences similaires ainsi que tous leurs équivalents internationaux : JE SUIS LA SEULE PROPRIÉTAIRE DE MON LIBRE ARBITRE.
- 52 Aux diverses autres agences : NUL n'est au-dessus de la **LOI DU CRÉATEUR PRIMORDIAL** et NUL ne peut enfreindre **SA LOI NATURELLE** sans en subir les conséquences. Bien que privé et personnel, mon corps n'est que l'enveloppe qui me permet d'exister et de fonctionner dans la Création du Créateur, mais **JE SUIS** éternelle et vos crimes contre moi ne seront pas oubliés après la mort. **VOUS ÊTES TOUS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, DÛMENT NOTIFIÉS.**
- 53 Pour ceux qui doutent du pouvoir de ce présent document, sachez que le temps n'existe qu'ici-bas, ce qui signifie que mon contrat est déjà en train d'avoir des effets à un niveau supérieur et que les tribunaux supérieurs sont déjà en session.
- 54 Pour la dernière fois : **CESSEZ ET RENONCEZ** à tout acte néfaste contre mon être vivant ! Je l'ordonne de ma **PROPRE AUTORITÉ.**
- 55 **JE RÉSERVE LE DROIT** de modifier cette **Notification Publique À TOUT MOMENT**, sans préavis et pour **TOUTE RAISON**, s'il se trouve que quelque chose manque de clarté, a été déformé ou est redondant et nécessite soit une correction, un ajout ou un effacement. Toute modification apportée est immédiatement effective et valable NUNC PRO TUNC.

ESSENCE ABSOLUE INCARNÉE / JE SUIS,

également perçue en tant que Sylvie Catherine,
fille de Serge et de Sylvestre de la Maison de Buisson

TOUS DROITS RÉSERVÉS • SANS PRÉJUDICE

**NOTIFICATION AUX COMMETTANTS VAUT NOTIFICATION AUX EXÉCUTANTS.
NOTIFICATION AUX EXÉCUTANTS VAUT NOTIFICATION AUX COMMETTANTS.**

<https://bibicabaya.com>

En cas de changement de nom de domaine et donc de «page non trouvée»
l'URL <https://bibicabaya.wordpress.com> conduira toujours à mon blog.

Courriel : bibicabaya@list.ru

NOTES

- [1] Alinéa 13.2 — Il s'agit de tous les alliés, que ceux-ci soient de la Terre ou hors Terre. Le terme hors Terre est utilisé dans ce texte comme adjectif et substantif et désigne toute créature n'étant pas originaire de la Terre ou n'ayant pas été directement créée par le Créateur Primordial quoique provenant de la Terre. Il est synonyme de hors-monde et hors-dimension (ma définition).
- [2] Alinéa 13.2 — Liste de la plupart des sociétés secrètes internationales (<http://www.syti.net/Organisations.html>) ; il faut y ajouter celles qui n'ont pas été spécifiquement citées, telle la secte franc-maçonnique et celle des jésuites, mais qui n'en sont pas moins sataniques, criminelles (y compris pédo-criminelles) et prédatrices. Ce sont toutes des mafias diaboliques sans âme et sans conscience opérant un système d'esclavage de l'Humanité DIVINE créée par le Créateur Primordial.
- [3] Alinéa 20.3 — **UCC Doc. #2012088865**, 21 août 2012, interdit toute guerre ou crime haineux maintenant et à jamais (voir <https://gov.kofiletech.us/DC-Washington/>).
- [4] Alinéa 24.1 — Voir et télécharger le document intitulé *Je suis conscient du monde réel* d'Otravezveolanaturaleza à l'adresse suivante : <https://bibicabaya.com/2019/09/12/monde-reel-vs-monde-juridique/> .
- [5] Alinéa 38.1. — *National Security Agency* (Agence Nationale de la Sécurité), société privée filiale d'ÉTATS-UNIS, INC., qui est la maison-mère et une société commerciale privée.
- [6] Alinéa 47.2. — Mille fois <https://fr.wiktionary.org/wiki/milluple> (Wiktionnaire).
- [7] Alinéa 43.1. — Un lingotin d'once d'or varie de 28 à 31,5 grammes. L'once est fixée à **30 grammes d'or pur** pour les besoin de ce contrat. Le lingotin d'once d'or a été préféré au lingot (dont le poids varie entre 995 g et 1,4 kg) car il est plus maniable (il se glisse aisément dans la poche) et peut être utilisé comme moyen direct de paiement pour des biens et des services dans un grand nombre de circonstances (essayez avec un lingot !!!).
- [8] Clause 45. — **Ordonnance de Cesser et de S'abstenir** (droit international) : **UCC Doc.#2012096074**- 10 septembre 2012, **UCC Doc. #2012114586** - 24 octobre 2012, et **UCC Doc. #2012114776** - 24 octobre 2012 (voir <https://gov.kofiletech.us/DC-Washington/>).